

REPARTITION DES ECOLES SUR LE TERRITOIRE DU SEEJ

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	ECOLE DE RATTACHEMENT
CAIRON		Ecole maternelle et élémentaire CAIRON
ROSEL		
THUE-ET-MUE	Bretteville l'Orgueilleuse	Ecole maternelle et élémentaire Bretteville l'Orgueilleuse
	Putot en Bessin	
	Brouay	
	Sainte Croix Grand Tonne	
	Cheux	Ecole primaire Cheux
	Le Mesnil Patry	Ecole maternelle « Les petits Loups » Ecole élémentaire « Le petit Prince »
SAINT-MANVIEU-NORREY		SAINT-MANVIEU-NORREY
LE FRESNE CAMILLY		Ecole primaire LE FRESNE CAMILLY

PROCEDURE INSCRIPTION SCOLAIRE

1^{ère} inscription en maternelle ou nouveaux arrivants

1. RETRAIT DU DOSSIER

Une famille peut retirer le dossier d'inscription :

- Au SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ),
- OU A la mairie de résidence,
- OU Sur le site internet www.seej.fr
- OU Sur le site internet de sa mairie de résidence.

Ce dossier comprend les pièces suivantes à compléter :

- Fiche de renseignements,
- Fiche sanitaire,
- Fiche périscolaire,
- Mandat SEPA,
- Demande dérogation,
- Fiche transport. } Si nécessaire

2. LA FAMILLE COMPLETE LE DOSSIER POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les parents, en possession du dossier dûment complété, prennent rendez-vous avec les services du SEEJ afin de procéder à l'inscription scolaire et périscolaire **du 4 mars au 17 mai 2019.**

Si la famille retire son dossier en mairie, cette dernière appelle nos services pour fixer le rendez-vous avec la famille ou nous communique par mail ses coordonnées afin de la rappeler pour fixer rapidement le RDV.

3. RDV AU SEEJ

Lors du rendez-vous au SEEJ, la famille aura, au préalable, complété le dossier d'inscription et apportera les pièces suivantes :

- Livret de famille,
- Carnet de santé,
- Attestation CAF (QF) ou avis d'imposition N-1,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- RIB si prélèvement souhaité.
- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant était scolarisé précédemment dans une autre école

A l'issue du rendez-vous, la famille repart avec le certificat de scolarité et la fiche de renseignements qui seront à remettre au Directeur/trice d'école.

4. RDV AVEC LE DIRECTEUR/TRICE D'ECOLE POUR L'ADMISSION A L'ECOLE

La famille, munie du dossier fourni par le SEEJ, rencontre le Directeur ou Directrice d'école afin de finaliser l'inscription scolaire.

Cette même procédure sera à refaire pour le passage en élémentaire sauf pour les écoles primaires (CHEUX et LE FRESNE CAMILLY)

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE
8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 • Fax : 02 31 26 23 06
E-mail : accueil@seej.fr
www.seej.fr

CAIRON • LE FRESNE-CAMILLY • ROSEL • SAINT-MANVIEU-NORREY • THUE-ET-MUE